

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le 18 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absent excusé :

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 12 mai 2017

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

Ordre du jour :

- Délibération : demande de subvention à l'agence de l'eau pour schéma de gestion des eaux pluviales
- Délibération : demande de subvention au département pour schéma de gestion des eaux pluviales
- Travaux voirie - bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

1 - Délibération : demande de subvention à l'agence de l'eau pour schéma de gestion des eaux

Rencontre avec deux bureaux d'étude :

- 1- NICOT ingénieurs conseils d'Annecy. Il propose un schéma de gestion des eaux pluviales et du volet EP d'un PLU en 3 phases :
 - Diagnostic
 - Proposition des solutions techniques
 - Etablissement du projet définitif.

Le coût de cette étude s'élève à 19 640.00 € HT.

Primarette

2- ALP'ETUDES ingénieurs conseils à Moirans qui propose :

- Analyse/diagnostic de l'état actuel
- Etude de restructuration
- Estimation sommaire des restructurations

Le coût de cette étude s'élève à 8 500.00 € HT

Ces études peuvent être subventionnées à 50 % par l'Agence de l'Eau et de 20% par le Département.

La délibération est reportée dans l'attente, début juin, de l'avis de la DDT de Grenoble.

2 - Délibération : demande de subvention au département pour schéma de gestion des eaux pluviales

Reportée.

3 - Travaux :

Voirie :

- Impasse du Dolon : la passerelle devrait être enlevée prochainement.
- Chemin des Chênes : rencontre avec M. Meary pour trouver une solution au problème de ruissellement d'eau dans sa propriété. Un tuyau va être posé pour dévier cette eau.

Bâtiments :

- Commencement des travaux de l'ancienne agence postale. Une première réunion aura lieu le mardi 30 mai 2017 à 14h pour la remise des marchés et l'organisation du chantier.
- Réception de l'arrêté portant attribution des subventions DETR. Pour Primarette le montant est de 84 134.00 € pour la transformation de l'agence postale.
- Réunion avec la région pour l'attribution des subventions du contrat ruralité et du contrat ambition.
- Récapitulatif des subventions :

	Région	DETR	Département	Réserve Parlementaire	TOTAL Subvention	MONTANT TRAVAUX	RESTE A LA CHARGE
AGENCE POSTALE	102 422	84 134	188 902	8 730	384 188	482 897,25	98 709
MAIRIE	100 954	104 356	192 013		397 323	521 781,00	124 458
ECOLE	57 194	52 856	105 712		215 762	264 281,00	48 519

L'abri bus va être déplacé par une équipe de bénévoles et une réflexion va être menée pour le réinstaller sur la commune (village, rond-point,...)

Primarette

4 - Comptes-rendus commissions communales :

Commission environnement :

- Ambroisie : depuis 4 ans des courriers sont envoyés aux propriétaires des terrains concernés. Seuls les récalcitrants en seront destinataires cette année. Un article sera réservé dans l'info mairie pour un petit rappel des actions menées et à poursuivre.
- Le troc jardin est prévu pour octobre en même temps que la matinée « langues » du CCAS.
- Projet d'établissement d'une carte pour répertorier les agriculteurs de la commune.
- Aménagement du rond point de l'auberge gourmande.
- Nettoyage des chemins le 9 septembre 2017.

Commission cantine :

Suite aux commentaires des parents sur la qualité des repas, une rencontre a eu lieu avec les sociétés API et ELIOR.

- Propositions d'Elior :
 - Prix du repas en liaison chaude à 3.35 €.
 - Proximité de la cuisine à Revel Tourdan.
 - Prêt de containers chauffants.
 - Test d'un repas à la cantine de Pisieu.
- Propositions d'API :
 - Passer en liaison chaude (meilleure qualité que la liaison froide), prix du repas 3.88 €
 - Cuisine à la Côte Saint André, lycée Sainte-Cécile.

En attendant la décision, un courrier de résiliation va être envoyé à la société API.

5 - Comptes-rendus commissions intercommunales :

Commission défense incendie :

- Vote du budget 2017.
- Depuis janvier 2017, les contrôles des poteaux incendie sont à la charge de la CCTB (coût par poteau : 26 € HT).
- Recrutement d'un bureau d'études spécialisé pour mise à jour du schéma directeur établi en 2012.
- Rappel : l'entretien des abords (végétation) des poteaux d'incendie et des réserves souples, est à la charge des communes

Syndicat de voirie :

- Ajustement programme goudron.
- Remplacement rouleau compacteur hors service.

Primarette

6- Urbanisme :

Accord DP SCI Rue du Lavoir pour remplacement couverture et pose de gouttière en zinc.
Accord DP M. VANAUDENHOVE Chemin de la Goyardière pour un mur séparatif.

7- Courriers reçus :

- Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Primarette.
- Mme JARS, Impasse de Combe Quartier, pour les problèmes de connexion internet fixe.
- Le Centre de Généalogie de Vienne et de la Vallée du Rhône pour la numérisation des actes de l'état civil, libres d'accès au public.
- Compte-rendu de la Commission de sécurité du SDIS de l'Isère.

8- Questions diverses :

- Prix d'un panneau lumineux : 5000 € + maintenance annuelle.
- Passage de la maintenance du SEDI.
- Acte inqualifiable : pose d'affiches sur la commune, portant atteinte à la mémoire d'un de nos administrés, suite aux désaccords entre les membres de l'ACCA. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et transmise à la sous-préfecture qui a ouvert une enquête.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 22h40.
Le prochain Conseil aura lieu **le 22 juin à 20h30.**

Primarette